



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DES CHAMBRES D'HOTES

1 – OBJET

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation d'un séjour en chambre d'hôte au « Clos Des Sorcières ». Les propriétaires s'engagent à s'occuper personnellement de leur(s) hôte(s) durant tout leur séjour. (accueil, service des petits déjeuners, table d'hôte et du confort) *Les petits déjeuners sont inclus dans la prestation, ils sont non déductibles s'ils n'ont pas été consommés.

2 – DUREE DU SEJOUR, ARRIVEE ET DEPART

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Le locataire doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le site :

Arrivée : 17h00/19h00

*En cas d'arrivée tardive (après 20h00) le client **doit impérativement** contacter les propriétaires par téléphone. **Aucune arrivée ne sera acceptée après 21h30**

*Sans nouvelles du client avant 19h, le contrat serait nul et les propriétaires seraient en droit de relouer la chambre.

***En cas d'arrivée précoce**, le client doit également prévenir les propriétaires pour s'assurer de leur présence et de leur disponibilité.

Le client s'engage à libérer la chambre d'hôte qui lui est louée le jour et à l'heure précisés sur le site : **Départ : 11h00**

*En cas d'utilisation prolongée de la chambre d'hôte par le client le jour du départ, un supplément départ tardif pourra être facturé.

3 - RESERVATION ET CONCLUSION DU CONTRAT

La réservation se fait par mail ou par téléphone directement auprès des propriétaires. La réservation est **considérée ferme uniquement** après réception des arrhes de 25% du montant total du séjour encaissé à réception et déductible de la facture à l'arrivée. Elles devront être versées **au plus tard sous 8 jours ouvrés** à dater de la demande de réservation.

4 – ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation doit être notifiée par mail adressé aux propriétaires.

Pour une annulation intervenant moins de 30 jours avant l'arrivée prévue, les arrhes versées à titre de garantie de réservation sont acquises à la maison d'hôtes à titre de dédit selon les dispositions de l'article 1590 du Code Civil, sauf cas de force majeure justifiée.

5 – ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE

Si les propriétaires annulent le séjour, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ils doivent en informer le client le plus rapidement possible par téléphone ou mail. Celui-ci **sera remboursé immédiatement des sommes versées**.

8 – ASSURANCE ANNULATION



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DES CHAMBRES D'HOTES

Les propriétaires attirent l'attention du client sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans ses tarifs.

9 – REGLEMENT DU SOLDE

Le solde du séjour sera à régler **à l'arrivée**. Celui-ci peut s'effectuer :

en espèces

par chèque vacances

par carte bancaire sur place à l'arrivée

*Les chèques ne sont pas acceptés

Les prestations supplémentaires non prévues seront payées en fin de séjour (exemple, consommation de boissons, tables d'hôtes...)

10- TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès des propriétaires qui la reversent ensuite au Trésor Public. Son montant est de 0,61 centimes/personne/nuit.

Y sont assujetties les personnes de plus de 18 ans

12 - CAPACITE

La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le jour d'arrivée, le nombre d'occupants est supérieur, les propriétaires sont en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des propriétaires, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de personnes supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne sera effectué.

13 – PETIT DEJEUNER

Le petit déjeuner est servi entre 8h30 & 9h30. Sur demande lors de la réservation ou à l'arrivée des hôtes et après validation de l'hôtesse, le petit déjeuner peut être servi à partir de 7 h 30.

14 – LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les animaux de compagnie sont interdits dans l'enceinte de la propriété.

15 – ART DE VIVRE, UTILISATION DES LIEUX

Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de chacun.

Respecter les espaces privés

En outre, **il est interdit** de fumer, ou de vapoter, à l'intérieur des chambres et des espaces communs

Le client s'engage à rendre la chambre en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DES CHAMBRES D'HOTES

Les enfants évoluant au sein de la propriété ou dans le jardin sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

16 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Le propriétaire s'engage à ne pas transmettre les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes. Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis.

L'acceptation et le respect de ces conditions générales de ventes sont réputés acquis dès le versement des arrhes .